

Revue DES JARDINS

VOL. IX. No. 3

MARS 1943

SOMMAIRE



Intérêts		
	C. VAILLANCOURT	42
L'économie dirigée se continuera-t-elle?		
	RODOLPHE LAPLANTE	43
La vie des caisses au sein de l'Union de Rimouski		45
Songons-nous à demain?		46
Belle prise de contact		46
Hull reçoit de la visite		47
Sur trois nouvelles caisses		49
Les devoirs des officiers des caisses populaires		
	PAUL-EMILE CHARRON	50
Le vent de partout		51
Les officiers de l'Union des Trois-Rivières et de l'Union de Gaspé		52
Si vous remplissez un chèque		52
En vitesse		
	A. L'EPOUVANTE	52
Qui sollicite les abonnements?		52
Pour l'histoire I		
	LOUIS ARNEAU	53
De quelques caisses de la région de Montréal		54
Ce qu'on écrit ailleurs		
	C. B.	55
La coopération, organisation durable		
	R. L.	56
Lisez-vous "La Famille"		56
Une revue agricole à lire		56
Copeaux et retailles		
	C. B.	57
Avantages de bien préparer les bordereaux		57
Coin de l'inspecteur		
	ROSARIO-H. TREMBLAY	58
Pièces justificatives		
Caisse populaire et police d'assurance-vie		
Durée du prêt fait sur nantissement agricole		
	L'AVISEUR LÉGAL	59
Table d'intérêt simple à 5½%		60

Organe officiel de

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DES JARDINS

Revue

DES JARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions Régionales de Caisses Populaires Desjardins
société régie par la loi des Syndicats coopératifs de Québec.

Prix des abonnements:

pour un seul abonnement \$1.00
par groupe de quatre abonnements 3.50
par groupe de douze abonnements 9.00

Rédaction et administration:

La Fédération des Caisses Populaires,
Chambre 912 — Immeuble Price,
65, rue Ste-Anne,
Québec.

EDITORIAL

Intérêts

Le taux d'intérêt est à la baisse et l'argent afflue de toutes parts. Dans nos caisses populaires on se demande quoi faire; on voudrait prêter, les emprunteurs sont rares et pour une bonne raison: quand on a de l'argent plein sa poche, pas besoin d'emprunter.

Sous prétexte de faire des bénéfices malgré tout, ne perdons pas la tête et n'allons pas acheter des valeurs qui ne viendront à échéance que dans vingt et trente ans, sauf toutefois pour les valeurs gouvernementales. Après la guerre, lorsque l'activité économique sera plus grande et plus intense, que la construction sera accrue, le taux d'intérêt remontera probablement et si nous sommes "collés" avec les obligations à vingt et trente ans, les revenus de la Caisse en souffriront, et les sociétaires gémiront.

Pour prévenir ces malaises, il vaut mieux se priver de quelques bénéfices aujourd'hui pour en retirer davantage demain.

Autre chose à prévoir aussi, — et nous avons notre expérience de l'autre guerre pour nous guider en ce domaine —, c'est le ralentissement des affaires après la guerre. Les dépôts de nos caisses diminueront alors et l'actif ira décroissant aussi. Lors de la crise de 1932, crise qui commença dès 1929, nos caisses ont connu et subi une diminution de leur chiffre d'affaires et un affaiblissement de leur actif. En 1929, l'actif de nos caisses était de \$8,090,000; en 1933, il était de \$5,586,000. Si une telle crise se produit, on n'aura pas à se repentir d'avoir gardé suffisamment d'argent liquide pour satisfaire aux retraits.

Mais, dira-t-on, comment pourrions-nous maintenir les taux d'intérêt que nous payons actuellement à nos sociétaires et déposants?

Il n'y a qu'une chose à faire: si vos revenus diminuent, il va falloir aussi diminuer le taux d'intérêt sur l'épargne et le boni sur les parts sociales. Une caisse qui actuellement paye 2½% sur l'épargne baissera à 2%; si elle paye 5% sur le capital social, elle diminuera à 4%. Les obligations du Dominion se transigent à 3% et nos caisses populaires qui ont de l'argent à vue, remboursable à une semaine d'avis, payent du 2½%. C'est donc presque autant!

Comme le taux d'intérêt diminue de toutes parts, vous ne pouvez continuer, avec des revenus amoindris, à maintenir le même taux d'intérêt que vous payiez il y a deux, trois et cinq ans. Il peut y avoir des exceptions, mais ces exceptions ne feront que confirmer la règle.

Il y a aussi une autre considération que nous voulons signaler à nos sociétaires. Actuellement, nous trouvons qu'il y a des abus dans l'émission des obligations. Il y a certaines maisons ou institutions qui refinancent leurs obligations au taux d'intérêt de 3½%, et certains courtiers ont l'audace de demander plus cher pour ces valeurs dont le remboursement n'est garanti souventes fois que par les fonds de l'Assistance publique, nous demander, dis-je, plus cher que pour les propres obligations du gouvernement de la Province. Nous trouvons que c'est là ni plus ni moins du chantage. Nos caisses populaires ne doivent pas s'y prêter, et nous leur demandons de ne pas se laisser influencer indûment. Si nous voulons être unis, former un seul front, ce chantage cessera.

Autre abus également à éviter: certains emprunteurs voudraient que nos caisses po-

pulaires leur consentent des prêts individuels au même taux que ceux aux corps publics.

Evidemment, vous ne pouvez prêter au même taux qu'il y a cinq ou six ans, mais il ne faut pas exagérer dans le sens contraire. Comme nous le disions dans un de nos articles précédents, vous ne pouvez prêter à 3% sur hypothèques ou sur reconnaissances de dettes, donnant pour raison que vous avez acheté des obligations du Dominion à 3%: les obligations du Dominion sont négociables en tout temps, sont soutenues par le gouvernement du Canada, tandis que les hypothèques et les reconnaissances de dettes ne sont pas négociables.

Il faut profiter des circonstances présentes pour solidifier nos caisses, constituer de bons fonds de réserve pour les années de crise qui viendront demain. Une caisse populaire qui a un actif de \$100,000 et qui n'a qu'un fonds de réserve de \$1,000 n'est pas une caisse qui est bien balancée même si elle est toute jeune. D'autre part, il faut rémunérer convenablement nos gérants. Il ne s'agit pas seulement de retirer des intérêts. La coopération doit se pratiquer non seulement en paroles mais en actions et elle doit se pratiquer de toute façon. Nos gérants ont actuellement beaucoup plus de besogne qu'autrefois et en maints endroits on n'a pas songé à améliorer leur situation. Songeons-y. Traiter les employés de la coopération avec justice est un des principes essentiels de la coopération.

Conclusion: Prêtons à des taux d'intérêt raisonnables. Ne payons pas sur l'épargne un taux d'intérêt plus élevé que les circonstances le permettent. Le boni doit être proportionné aux revenus. Constituons de bons fonds de réserve afin de rendre nos caisses solides. Traitons nos employés avec justice en leur donnant des salaires convenables et n'allons pas acheter des obligations à droite et à gauche, en trop grande quantité, pour des temps indéfinis. En procédant ainsi on procédera avec sagesse et on n'aura pas à s'en repentir demain.

C. VAILLANCOURT

L'ECONOMIE DIRIGEE SE CONTINUERA-T-ELLE ?

On se rappelle avec quelle solennelle com-ponction les outrecuidants pontifes de la grande finance internationale et leurs alliés, les tenants du libéralisme économique, affirmaient que l'économie dirigée était une impossibilité. L'un de mes anciens maîtres, formé aux meilleures disciplines, en tenait, lui, pour l'étalon-or, mais sans nier la possibilité d'une économie dirigée. Se reprenant aussitôt, il mettait en garde contre l'intrusion de la politique dans le système. "Mais par essence, disait-il, par définition, l'économie dirigée n'est pas impraticable".

Les dirigeants de notre pays ont eu recours à l'économie dirigée pendant la guerre actuelle et quelles que soient les vexations qui s'ensuivent pour tous, on convient que cette régie d'état ne comporte pas que des inconvénients; elle implique au contraire des avantages dont il faudra se souvenir à la fin de la guerre.

Mais reviendra-t-on à l'étalon-or?

L'or gardera-t-il son inflexible caractère comme jauge des valeurs?

Il n'entre pas dans ce cadre d'offrir des supputations, mais il y a lieu d'étudier ce problème de l'or. En pleine guerre, en 1942, M. Emile Roche a publié un ouvrage intitulé "L'OR N'EST PLUS ROI" (1) Un critique, M. Frédéric Jenny, donne dans **Le Temps** de Paris, en mai 1942, une appréciation de ce volume. Entre autres choses il écrit: "Il est une question que tout le monde se pose: le régime

(1) Voir "Voici la France de ce mois", no 30.

actuel de la monnaie et d'économie dirigée doit-il être, en principe, considéré comme un régime d'exception imposé uniquement par la guerre, ou comme un système définitif destiné à survivre au conflit."

Monsieur Emile Roche penche nettement vers le maintien, après le retour à la paix, d'un contrôle systématique des changes, des prix et du commerce extérieur, dans des économies nationales plus ou moins fermées, à l'intérieur desquelles les Etats continueraient à entretenir par leurs initiatives et leurs dépenses une activité productrice dont, toutefois, l'objet serait la satisfaction non plus de besoins de guerre mais de besoins économiques normaux du temps de paix. L'abandon de l'étalon-or aurait, dans l'esprit de l'auteur, à être officiellement et définitivement confirmé. "Il n'y a pas de problème monétaire, écrit M. Roche dans sa conclusion, à condition que nous conservions, en l'améliorant et en lui assignant des buts pacifiques, le système économique que nous nous sommes donné pour faire la guerre."

Le critique et l'auteur nous fournissent-ils, l'un dans son volume et l'autre dans sa critique, toute leur pensée ou, en raison de l'occupation de la France, sont-ils subjugués et influencés dans leur libre opinion par l'Allemagne, pays classique de l'inflation spoliatrice, de la banqueroute, de la répudiation des dettes extérieures? On l'ignore. D'ores et déjà il faut prévoir cependant que dans le rajustement de l'après-guerre, les échanges

internationaux devront être réglementés. Les écarts, entre le prix obtenu pour les produits bruts et celui payé par les producteurs pour leur outillage et leurs produits ouverts, devront être rectifiés. On se rappelle le nombre formidable de pintes de lait et de boisseaux de blé que devaient fournir les cultivateurs pour s'acheter, qui un instrument aratoire, qui une écremeuse, qui une machine à coudre.

Cette anomalie criante a trop longtemps duré et a abaissé le niveau de vie de toute une catégorie de citoyens.

S'il est vrai que la coopération ne corrigera pas tout, comme quelques-uns allèguent que nous le prétendons, si la question de l'étalon-or n'est pas non plus à la base de tous nos maux et sa réforme comme fondement à l'équilibre désiré, il faut tout de même convenir qu'il y a un problème monétaire, une relation à établir entre ce que l'on produit, ce que l'on vend et ce que l'on achète.

L'Etat a eu le courage, pendant la guerre, de heurter des intérêts privés omnipotents. Aura-t-il le même courage, après la guerre, pour assurer une meilleure distribution de la richesse, de plus grandes facilités aux échanges extérieurs et intérieurs, une plus équitable rétribution à tous?

Point n'est question de nous fanatiser de la formule de la coopération, comme il ne faudrait pas non plus fuir systématiquement toute innovation et toute transformation dans le système économique jusqu'ici en faveur dans le monde capitaliste. Si les lois sont au service des hommes, comme les systèmes économiques et sociaux, on peut donc affirmer que des hommes conscients, progressifs et audacieux peuvent également modifier des formules désuètes et réadapter des cadres à des temps nouveaux, suscitant des besoins nouveaux.

Il ne faut pas non plus que des novateurs audacieux fassent fi des droits acquis par les petites gens et détruisent l'épargne difficilement amassée, qu'ils aient latitude de saboter un régime économique pouvant ruiner les institutions économiques saines, fruit du dévouement d'hommes de coeur et de désintéressement. Les coopérateurs croient que le capitalisme mastodonte a abusé. Tout à côté des grandes réalisations capitalistes, ils ont élaboré un système tenant davantage compte de la personne humaine, mais s'appuyant sur la stabilité de la monnaie.

Faut-il affirmer que devant l'amplitude des réformes nécessaires, la politique de l'autruche est la seule possible? Nous ne le croyons pas. Mais avant de modifier l'économie monétaire, il y a lieu de se demander quelles seront les répercussions pour les petites gens

qui, eux n'ont pas péché économiquement parlant. C'est à ceux-là que nous pensons, c'est à leurs économies patiemment amassées que nous songeons. L'argent n'est pas tout, certes. Nous croyons en la primauté du spirituel, c'est entendu, mais les coopérateurs, tout en désirant des réformes sociales, ne voudraient pas déposséder ceux qui se sont constitué un petit pécule.

En conclusion, affirmons qu'il importe d'avoir les yeux et l'esprit ouverts à tous les systèmes mis de l'avant, parfois par des hommes sincères mais inexpérimentés, parfois aussi par des hommes compétents et soucieux du bien commun. Que la prospérité anormale et temporaire qui prévaut ne nous fasse pas oublier que la paix viendra, et après la victoire qui en résultera pour nous il faudra être prêts à offrir des formules saines, constructives et régénératrices! Que le "vieux gagné" ne soit pas apprécié de la même façon que "l'eau" qui alourdit certaines valeurs!

Les petits épargnants prétendent détenir des valeurs réelles et ils demandent que l'on en tienne compte. L'inflation, les perturbations monétaires ont créé ailleurs trop de drames sociaux et familiaux pour qu'on ne soit pas prudent dans les remaniements projetés de l'économie nouvelle. Prudence, discernement, justice, telles devront être les normes qui guideront demain ceux qui élaboreront les plans du système économique au sein duquel nous vivrons. Il faut dire bien haut, cependant, que ce système devra faire large place à ceux qui veulent travailler, à l'épargnant prévoyant, au père de famille qui a des fils à établir. Si on a ce souci, nous aurons un monde où il y aura encore des tribulations, des malheurs, des souffrances, cela va de soi, mais où l'économie de l'abondance ne sera pas le droit exclusif d'un petit groupe de privilégiés. L'or gardera probablement des droits, mais l'économie dirigée complètera, espérons-le, le régime inflexible dont seule la guerre a pu momentanément nous extraire.

Rodolphe LAPLANTE

Chèques sans fonds

Redisons que:

A cent reprises nous avons tonné contre "les effrontés" qui osent mettre en circulation des chèques "sans fonds". — Grâce à Dieu, le nombre a diminué considérablement.

Il n'y a qu'une façon de traiter les rares unités qui se risquent encore: refuser impitoyablement ces faux chèques. Ils n'ont aucune valeur. Alors...

Débarrassons les caisses Desjardins du fléau des faiseurs de chèques sans fonds!

LA VIE DES CAISSES AU SEIN DE L'UNION DE RIMOUSKI

La Caisse régionale de Rimouski fut fondée le 29 juillet 1937. Il s'agit donc d'une jeune caisse régionale, mais qui cependant est pleine de promesses. Nous ne devrions pas mentionner le mot "promesses"; nous devrions plutôt entretenir nos lecteurs des réalisations déjà obtenues.

Mesurons du regard le chemin parcouru. Au 31 mai 1939, soit après moins de deux ans d'existence, la Caisse de l'Union régionale de Rimouski démontrait un actif de \$59,131.80. Les coopératives avaient bénéficié de prêts consentis pour \$8,113.34; les fabriques, pour \$2,000 d'accommodation; les prêts divers s'élevaient à \$3,053.56. A ce moment, 35 caisses étaient en existence et toutes étaient affiliées à l'Union régionale de Rimouski.

Au 31 janvier 1943, l'actif atteint \$601,698.59. Le portefeuille indique à cette date des placements sur obligations pour \$298,713.30. Les prêts aux coopératives sont de \$7,263.34.

D'autre part, le capital social de la Caisse régionale de Rimouski est monté à \$37,050 et l'épargne groupée au sein de la dite union forme le montant de \$555,170.10. Ce qui est plus éloquent encore que ces chiffres dans la période de gonflement que nous traversons, c'est que l'on compte 71 caisses locales. Il y a encore trente paroisses du diocèse de Rimouski qui n'ont pas leur caisse, mais quinze d'entre elles ont manifesté le désir d'obtenir une fondation. Les autres, nous déclare M. l'abbé P.-E. Dubé, aumônier et propagandiste de cette Union, ont exprimé le désir d'étudier le rouage des caisses et l'à-propos d'une fondation ultérieure. C'est certainement l'un des diocèses de la province de Québec qui comptera alors proportionnellement le plus de caisses, eu égard à sa population et au nombre de ses paroisses.

Modeste dans l'appréciation de ses propres efforts, M. l'abbé Dubé tient à reporter à l'U. C. C. le mérite des fondations faites et à venir. C'est grâce à l'U. C. C. et à l'équipe d'étude de l'U. C. C., déclare-t-il, si tant de caisses ont vu le jour et si tant d'autres naîtront dans un avenir plus ou moins éloigné.

Toutes les caisses de ce diocèse, moins trois, sont rurales.

Pour l'exercice finissant le 31 mai 1942, la Caisse régionale de Rimouski accusait une augmentation de son actif s'établissant à 59.2 pour cent. Nous ne tenons pas à étaler sous les yeux de lecteurs non sociétaires certains détails qui n'intéressent que nos seuls membres. Ces chiffres type éclairent la situation des caisses dans le diocèse de Rimouski.

Ce n'est un secret pour personne que Son Excellence Mgr Georges Courchesne fut un inspirateur de l'oeuvre des caisses dans le diocèse confié à sa garde, qu'il fut en plus un animateur. Nous nous rappelons, et ce souvenir ne s'effacera jamais, avec quelle éloquence haute et sereine, profonde et dynamique, l'évêque de Rimouski s'adressait un jour à des prêtres et laïques réunis en la paroisse du Bic. Nous entendîmes là des paroles dont le ton et le sens sont restés en notre mémoire. C'était la torpeur de nos gens secouée d'une main ferme. C'était la voix du pasteur qui blâme les somnolents, les repus, les contents, les béats, et les satisfaits.

Après un cours de doctrine vigoureux, il demanda à l'un de ses prêtres où en était l'oeuvre des caisses, et réponse lui fut faite qu'à tel et tel endroit une fondation avait vu le jour. Reprenant aussitôt la parole, Son Excellence déclara: "Je sais, mais (et ceci marquait la parfaite connaissance de la situation des oeuvres dans son diocèse) n'y a-t-il pas eu d'autres fondations récemment?" Nous fûmes enchantés des paroles que nous entendîmes, réconfortés aussi du haut patronage que cet évêque éminent accordait à notre oeuvre économique-nationale.

Il est de notre intention de passer en revue, l'une après l'autre, les différentes régions de notre province, mais Rimouski, écrivons-le sans flagornerie, peut se réjouir à bon droit de l'oeuvre déjà accomplie. Ce n'est pas un achèvement, c'est une étape, un premier résultat atteint, mais on en peut mesurer l'ampleur et juger de l'élan des coopérateurs rimouskois. Nous ne savons ce qu'il faut admirer le plus, ou de leur modestie à parler de leur travail ou de leur dévouement obscur, tenace, conscient. Avec quelle énergie tranquille nos amis de cette région épaulent, secondent toutes leurs caisses pour qu'elles acquièrent une vitalité de plus en plus accentuée: vitalité qui sera mise tout d'abord au service des sociétaires locaux de chacune des paroisses de ce magnifique diocèse, puis de la région entière.

Nous avons récemment indiqué la composition du conseil d'administration de l'Union régionale de Rimouski et de ses deux commissions. Le président est le notaire Emile Gagnon, du Bic; le secrétaire-gérant et assistant-propagandiste est M. Gérard Roussel. L'aumônier-propagandiste est M. l'abbé P.-E. Dubé, curé de Saint-Robert Bellarmin.

Nos félicitations et nos voeux les accompagnent.

SONGEONS-NOUS A DEMAIN ?

Les caisses d'épargne scolaires prépareront pour demain des citoyens prévoyants

La souplesse du fonctionnement de la caisse populaire scolaire, les excellents résultats pratiques atteints partout où l'expérience a été tentée, le rôle éducatif de l'épargne scolaire: tels sont les motifs déterminants qui nous font désirer la multiplication de ces caisses. Aucun moyen d'éducation coopératiste n'est plus efficace que celui qui consiste à s'emparer de l'enfant et à en faire un coopérateur dès son plus jeune âge.

L'excellent Manuel du gérant de la caisse scolaire devrait être lu par tous les membres de nos conseils d'administration de chacune et de toutes nos caisses locales. On se persuadera, en lisant l'article liminaire du Manuel du gérant, rédigé par l'honorable Cyrille Vaillancourt, de la signification de l'épargne chez les jeunes, de son caractère formateur qui prime l'aspect matériel en raison de la formation qu'elle inculque à la génération montante.

Nous savons qu'il fût souventes fois question de caisses scolaires d'épargne. Et nous revenons à la charge, non parce que nous avons des arguments nouveaux, mais parce qu'il importe de marteler une idée comme on martèle un clou. C'est la seule façon de l'enfoncer.

Se réjouir que nous ayons plus de 160,000 sociétaires serait vain si nous ne visions à faire de chacun d'eux des coopérateurs conscients de leur rôle. Ils seront conscients de leur rôle quand ils sauront qu'ils font partie d'une caisse non pas exclusivement pour les avantages matériels qu'ils en retirent, mais pour le bien social qui anime cet organisme, parce que l'ensemble des efforts conjugués de chacune des caisses nous fait espérer comme peuple un lendemain meilleur, cette émancipation dont on parle tant et à laquelle si peu travaillent de façon effective.

Monsieur Vaillancourt, dans son article "L'épargne chez les jeunes", déclarait que l'épargne faisait appel aux vertus cardinales de la force et de la justice. Il ajoutait que l'épargne se rattache aux grandes vertus morales. Il déclarait notamment: "Les parents chrétiens ont donc l'obligation d'inciter leurs

enfants à pratiquer cette vertu de l'épargne. Elle contribuera puissamment à faire d'eux des hommes de caractère, d'initiative et de volonté, des tempérants, des hommes d'ordre. C'est ce qui manque le plus à notre siècle. Ce n'est pas tant du manque d'argent, de ci, puis de ça dont nous souffrons, mais bien d'une pénurie d'hommes véritables, capables d'informer au mieux notre monde contemporain."

A la suite de ce premier article, M. Robert Pelletier, directeur général des caisses scolaires de l'Abitibi, exposa l'initiative de l'épargne scolaire préconisée par l'Union catholique des cultivateurs. "Votre union diocésaine de l'U. C. C., écrivait-il, a posé un geste audacieux en songeant à établir dans chaque paroisse du diocèse d'Amos une caisse scolaire; et la prompte et sûre réalisation de ce geste est riche de promesses pour l'avenir."

Voilà pour les principes généraux. La caisse scolaire s'organise, déclare le manuel, à la suite d'une entente conclue par la caisse populaire et la commission scolaire locale.

Quatre résolutions sont nécessaires: une première est adressée au surintendant de l'Instruction publique, demandant l'établissement d'une caisse scolaire; la deuxième à l'effet d'établir la caisse scolaire dans toutes les écoles, sous le contrôle de la municipalité; la troisième (pour la commission scolaire) à l'effet de s'engager à défrayer le coût d'entretien de la caisse scolaire; la quatrième a trait à la nomination du gérant spécial de la caisse scolaire "au cas où le gérant de la caisse populaire ne peut s'en occuper lui-même".

Ecrivons ici que l'institutrice du village est généralement nommée gérante de la caisse scolaire. Nous expliquerons dans un prochain article la procédure de fondation et de fonctionnement de la caisse scolaire. Nous exposerons par le détail la technique simplifiée de la caisse scolaire, mais qui doit être aussi uniforme que possible afin de ne pas compliquer les rapports avec la caisse populaire locale. (à suivre)

BELLE PRISE DE CONTACT

Le 28 janvier 1943, les officiers de chacune des caisses de la ville de Québec et des environs étaient convoqués en la salle Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Le but de cette réunion, tel qu'expliqué par M. R.-H. Tremblay, inspecteur en chef de la Fédération, fut de viser à plus d'uniformi-

té dans l'administration des caisses du district de Québec.

L'assemblée se tint sous la présidence de M. Ulric Bilodeau, président de la Caisse de Québec. Cette caisse avait gracieusement défrayé le coût de la salle, au bénéfice des cais-

ses-soeurs. Monsieur R. Marcotte agissait comme secrétaire de la réunion.

A la demande de M. Arthur Vézina, de la Caisse de Stadacona, M. Tremblay expliqua le nouveau système de chèques tirés sur la Caisse centrale. En réponse à une question de Mme Roger Leblanc, de la Caisse de Québec-Ouest, M. Tremblay expliqua que le meilleur système de propagande consistait en des sociétaires satisfaits. Il mentionna également le cercle d'étude comme facteur de formation.

Monsieur R. Laplante, présent à la réunion, insista sur la nécessité d'une plus large diffusion de la Revue Desjardins. En réponse à une question posée, il expliqua les avantages de la propagande par la radio, ainsi que les désavantages. Il insista pour dire que l'éducation trouvait en notre revue le meilleur facteur de formation coopératiste.

L'honorable Cyrille Vaillancourt donna des explications concernant le pouvoir d'emprunt des coopératives agricoles. Il précisa le sens de la loi des syndicats coopératifs et celui de la loi des coopératives agricoles.

A la requête de M. Albert Côté, M. Vaillancourt expliqua le fonctionnement de la Fédération dont l'une des fins est d'autoriser les placements sur obligations ainsi que tout achat ou vente de valeurs. La Fédération

s'occupe également de la propagande ou de l'éducation, de l'inspection et de la vérification des caisses. Elle bénéficie d'un octroi gouvernemental mais insuffisant à défrayer toutes les dépenses courantes. D'autres sources de revenus devront s'ajouter.

Les explications claires et précises fournies aux 181 sociétaires présents furent appréciées.

Avant de clore la réunion, M. Vaillancourt exposa les avantages qu'ont les caisses à déposer à la Caisse centrale. Il souligna le taux d'intérêt payé sur les dépôts effectués à la Caisse centrale et le taux du boni accordé aux caisses pour leurs parts de participation.

Le directeur-gérant de la Fédération insista sur les excellents résultats déjà obtenus comme conséquence de la coopération entre les caisses locales et la caisse centrale de leur région.

Confirmation des décisions qui suivront cette réunion sera transmise aux intéressés en temps et lieu.

Ce premier contact des sociétaires de la ville de Québec et des environs, en dehors d'un congrès proprement dit, est susceptible de créer plus d'esprit de cohésion entre les caisses de Québec et une unité de procédure intensifiée.

HULL RECOIT DE LA VISITE

Monsieur Eugène Poirier, notaire, président de la Fédération de Québec des unions régionales de caisses populaires Desjardins et de l'Union régionale de Montréal, et M. l'abbé Philémon Desmarchais propagandiste, sont les hôtes des caisses de Hull et des environs

Nous empruntons au *Droit* d'Ottawa, du 15 février 1943, un intéressant compte rendu rédigé par M. Henri Lessard.

En la salle des voyageurs de commerce de Hull, M. Eugène Poirier et M. l'abbé Philémon Desmarchais prirent contact avec les dirigeants des caisses de la région de Hull. Cinq caisses étaient représentées par leurs officiers, groupant une quarantaine de personnes. L'assemblée a voté une motion de félicitations à l'adresse de l'honorable Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération des caisses qui vient d'être nommé conseiller législatif à Québec.

Les caisses représentées étaient celles de Notre-Dame de Hull, de Saint-Joseph de Hull, de Val-Tétreau, de Gatineau, et de Blue Sea Lake. Celles de Sainte-Cécile de Masham, de Luskville et de Thurso n'avaient pas envoyé de délégués à cause de l'état des routes. Il y avait également un représentant de Notre-Dame de la Salette où une caisse est en formation.

ALLOCUTIONS

Monsieur Arthur Riel, président de la

Caisse populaire de Notre-Dame, étant absent, fut remplacé au fauteuil par M. J.-L. Leblanc, vice-président. Monsieur Leblanc souhaita la bienvenue aux visiteurs de Montréal ainsi qu'à tous les délégués. Monsieur l'abbé Desmarchais remercia la Caisse de Notre-Dame pour son concours dans l'organisation de la réunion. "Il s'agit d'établir, dit-il, ce que nous pourrions faire pour que l'oeuvre des caisses se développe dans la région de Hull aussi bien que dans les autres régions de la province, pour activer le progrès des caisses actuelles et en fonder opportunément de nouvelles."

"A la mort du fondateur, il y eut un certain fléchissement, dit-il, mais quelques années plus tard, les caisses purent compter sur le concours actif et dévoué de deux hommes comme MM. Eugène Poirier et Cyrille Vaillancourt. Depuis une quinzaine d'années l'oeuvre des caisses a pris un essor considérable."

Le président de la Fédération des caisses, M. Poirier, rappela qu'il se rendit à Hull, il y a deux ans, conférer avec les officiers de la Caisse de Notre-Dame. Il se dit très heu-

reux d'y retourner pour s'entretenir avec les mandataires de plusieurs caisses de la région, car de telles rencontres font toujours du bien. Il explique ce qu'est une caisse populaire, comment on doit pourvoir à son développement et comment les officiers doivent s'assurer qu'ils gardent le bon chemin.

"La caisse populaire résout certains problèmes relatifs à l'économie politique. Elle a vu le jour chez nous dans les années qui suivirent la parution de la grande encyclique **Rerum Novarum** sur les conditions pénibles faites aux classes laborieuses, et à une époque où les modifications industrielles faisaient du capital humain l'esclave de la machine.

La caisse est un moyen d'indépendance économique pour le peuple, de libération économique pour les Canadiens français.

Il faut garder les caisses dans le respect de la loi qui les constitue. Les directeurs ont une responsabilité légale et morale envers les sociétaires dans leur administration. Les commissaires de crédit sont les seuls responsables des prêts d'argent. Ils doivent user de la plus grande prudence dans les placements de fonds, sans toutefois mesquiner. Qu'ils fassent comme s'il s'agissait de leur propre argent. Ces commissaires ne seront jamais donc trop bien choisis.

La caisse est une véritable école de formation morale, inculquant la prudence, la charité, le sain jugement, la réflexion préalable à l'acte. La caisse recueille l'argent de la localité et l'y garde à l'avantage des citoyens ou des paroissiens. Sans elle, les ressources monétaires s'en vont ailleurs, au bénéfice des autres. Lorsqu'il y aura des caisses partout, ce sera alors la libération économique du peuple, qui aura son argent sous sa main, sous son administration et à son profit immédiat. Il ne s'agit pas de guerre de classe ni de race, mais d'un moyen de salut économique personnel et collectif. Dans les caisses, on a affaire à tout le monde sans distinction de clan politique, on travaille pour un but commun de bienfaisance générale, de sorte que c'est aussi un moyen de contribuer à combattre implicitement le néfaste esprit de parti.

Les caisses ne se sont pas encore développées en la région de Hull comme on l'aurait voulu, mais ce développement viendra. Au Danemark, le pays de la coopération par excellence, il a fallu cent ans pour arriver au point où l'on est parvenu.

Nos caisses ont été fondées de peine et de misère, peut-on dire, et pendant les vingt premières années, le fondateur, M. Desjardins, a travaillé d'arrache-pied et contribué de son propre gousset à implanter son oeuvre. Aujourd'hui, il y a 668 caisses dans la province, 172,000 sociétaires, et l'actif global des caisses est d'environ 40 millions.

En restant fidèles à la loi qui les régit et à ses principes, les caisses ne courent aucun danger. Les commissaires de crédit ne peuvent pas emprunter eux-mêmes à la caisse, ni endosser un billet pour qui que ce soit, et il faut qu'ils soient unanimes pour qu'un prêt soit consenti. Un seul s'opposant, le prêt doit être refusé. On a donc de sérieuses et solides garanties.

On prête généreusement et sans lésiner à ceux qui le méritent, lorsque le but de l'emprunt est justifiable et que la garantie offerte est suffisante.

Le surplus d'argent des caisses, dit M. Poirier, qu'on l'applique d'abord aux fins paroissiales et municipales: fabrique, écoles, municipalité, corporations diocésaines, etc. Puis qu'on le confie, le reste, à la Caisse centrale de l'Union régionale qui, elle, fait les transactions avec la province et

le pays, par le placement sur obligations gouvernementales."

DISCUSSION

La discussion qui s'ensuivit porta sur une foule de points intéressants.

Monsieur l'abbé E. Préseault, aumônier de l'U.C.C. d'Ottawa, section québécoise, entretint les personnes présentes de deux projets de fondation de caisses rurales. Il insista sur l'éducation coopérative préalablement aux fondations. Monsieur l'abbé Louis Ranger, secrétaire de l'U.C.C., souligna lui aussi la nécessité de l'éducation coopérative. Monsieur l'abbé R. Glaude, curé de Gatineau, dit toute son appréciation pour l'oeuvre des caisses. Il croit que la fondation d'une union régionale pour Hull est un excellent moyen de propagande.

Le révérend Père L. Courchesne, o.m.i., aumônier de la Caisse de Notre-Dame de Hull, fit ressortir les bienfaits et l'importance de réunions du genre de celle à laquelle il assiste. Il souhaite aussi la fondation d'une union régionale pour Hull lorsque les circonstances le permettront.

Monsieur Georges Michaud, agronome pour le district de Hull et secrétaire de la Caisse de Notre-Dame, mentionna la collaboration que les agronomes accordent à l'U. C. C. et aux caisses populaires.

Reprenant la parole, M. Poirier déclara que l'Union régionale de Montréal sera très heureuse de l'organisation éventuelle d'une union régionale dans le district de Hull. "C'est normal et dans l'ordre des choses. On a commencé par une union régionale, évidemment, mais l'on en compte maintenant une demi-douzaine."

Monsieur Louis J. Billy, gérant de la Caisse coopérative de Notre-Dame d'Ottawa, en existence depuis trente ans et qu'il gère lui-même depuis le début, énonça des remarques pertinentes. Il insista sur la patience et sur le courage en face des difficultés qui accompagnent le lancement d'oeuvres.

Il conseilla aux membres de consulter souvent le Catéchisme des caisses populaires, de lire la Revue Desjardins, organe de la Fédération des caisses. Ce témoignage d'un vieux coopérateur fut apprécié.

Outre les personnes nommées, assistaient à la réunion: MM. Henri Lessard, secrétaire de la Caisse populaire de Hull, S. E. Dussault, R. Ménard, W. Fournier, O. Duquette, J. P. Labelle, J. B. Laroche, Alphonse Labonté.

La Caisse de St-Joseph était représentée par MM. E. Godbout, président, Paul Clairoux, gérant, Edouard Rainville, V. Lupien, secrétaire, Napoléon Denis, Napoléon Dufresne.

De la Caisse de Gatineau: M. le curé R.

Glaude, MM. R. Héту, vice-président, O. Mondoux, secrétaire, L. Massicotte.

De la Caisse de Val-Tétreau: Léo Labelle, président et F. X. A. Lalonde.

De la Caisse de Blue Sea Lake: M. le curé F. Poirier, MM. Jos. Lacroix, président, P. E. Guillot, gérant, Arthur Gauthier, Ls. Guillot, S. Labelle.

De Notre-Dame de la Salette: M. Roger Malette.

Notons aussi la présence de M. Louis Ranger, secrétaire de la section québécoise de l'U.C.C., district d'Ottawa.

SUR TROIS NOUVELLES CAISSES A QUEBEC

La paroisse Saint-Dominique, sous l'égide des révérends Pères dominicains, poussa récemment à la fondation d'une caisse populaire qui vit le jour le 14 décembre 1942.

Assistaient à la fondation: MM. Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération; Joseph Turmel, propagandiste de l'Union régionale de Québec; Rodolphe Laplante, directeur de la même union.

La réunion fut enthousiaste et une caisse solide fut établie.

Les officiers suivants furent élus: MM. L.-P. Morin, président, Georges Chalifour, Jean-Marie Poitras, Alexandre Martin, gérant, P.-H. Plamondon, Horace Philippon, Roméo Fortier. Messieurs F.-X. Lamontagne, J.-L. Beaulieu, L.-O. Pouliot, membres de la commission de crédit. Messieurs A. Duval, notaire, Dr Jos. de Varennes et L.-P. Vézina, membres du conseil de surveillance.

Quelques jours plus tard, la paroisse Notre-Dame du Chemin fondait sa caisse.

Monsieur Cyrille Vaillancourt assistait à la fondation, ainsi que M. Joseph Turmel.

Le capital souscrit fut considérable et on nous informe que jusque là aucune caisse n'avait été fondée avec un si fort montant de parts sociales souscrites et payées.

Contentons-nous pour aujourd'hui de publier les noms des officiers élus à Notre-Dame du chemin: MM. J.-R.-A. Désy, président, J.-Henri Bergeron, gérant, Henri Paradis, P. Méthot, J.-E. Roy, C.-H. Talbot, Jacques Frenette. Messieurs Alfred Rouleau, Albert Drouin, Magella Masson, membres de la commission de crédit. Messieurs J.-T. Garneau, Eudore Gagnon, J.-P. Frenette, membres du conseil de surveillance.

* * *

Mais ce sont les paroissiens de Saint-Esprit qui furent stimulés par ces deux fondations, qui suivaient d'ailleurs celle de la Caisse populaire de Sainte-Foye.

Les citoyens de cette belle paroisse avaient à coeur de dépasser le splendide effort des

Cette réunion marquera le début d'une ère nouvelle pour les caisses de la région de Hull où de bonnes unités existent déjà mais où la propagande éducative et formatrice se continuera avec vigueur pour répandre notre oeuvre, la consolider au plus grand avantage des populations qu'elle est destinée à servir.

Cette visite de M. Eugène Poirier et de M. l'abbé Philémon Dumarchais sera d'un puissant stimulant aux coopérateurs d'épargne et de crédit de la région outaouaise, rive québécoise.

sociétaires de Notre-Dame du Chemin, et ils y réussirent. Saine émulation qui n'est pas pour déprécier le magnifique résultat atteint par les paroissiens de Notre-Dame du Chemin.

La Caisse populaire de Saint-Esprit naissait d'une inspiration de la section locale de la Société de Saint-Jean-Baptiste. Monsieur J.-H. Savard, président de la section locale de la Saint-Jean-Baptiste, présida à la fondation le 8 février.

Les officiers élus furent: MM. J.-J. Girard, notaire, président; Luc Auclair, vice-président; Georges-Henri Payeur, secrétaire-administrateur; MM. Cyrille Blouin, J.-H. Savard, J.-D. Audet, J.-M. Lachance, Henri Houde et Emile Laberge, directeurs. La commission de crédit se compose de MM. Cyrille Falardeau, Charles Picard et Léopold Prémont. Messieurs Samuel Drolet, Joseph Godin et Albert Hawey constituent le conseil de surveillance.

Monsieur Joseph Turmel, propagandiste, présida à la fondation proprement dite; M. l'abbé Léon Létourneau, curé, le remercia des explications fournies.

La Caisse populaire de Saint-Esprit fut fondée avec un capital social de \$7,710.

Il ne faut pas oublier le révérend Frère Sylvius, directeur du collège, qui fut élu vice-président honoraire de la Caisse, pendant que M. l'abbé Létourneau, curé, était choisi président honoraire. Nous devons dire ici que le Frère Sylvius avait, depuis quelque temps déjà, marqué sa sympathie effective à l'oeuvre des caisses en donnant son encouragement à la Caisse scolaire de Saint-Esprit, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

* * *

Il incombe à la région de Québec de maintenir haut et ferme le flambeau des caisses, car c'est à Lévis qu'elles ont vu le jour et c'est dans le district de la vieille capitale qu'elles ont connu leur expansion première.

Ces caisses récemment fondées permettent d'entretenir les plus légitimes espoirs.

LES DEVOIRS DES OFFICIERS DES CAISSES POPULAIRES

Les directeurs des caisses populaires ont des devoirs. En acceptant la fonction que les sociétaires leur ont confiée dans les diverses commissions de la caisse, ils ont assumé des responsabilités dont la gravité est déterminée en quelque sorte par la valeur du rôle économique et social que la caisse est appelée à exercer dans la paroisse.

Pour bien comprendre leurs devoirs et leurs responsabilités, les directeurs des caisses doivent donc bien connaître la nature, le but, les avantages de la caisse et se bien pénétrer de l'esprit qui doit en inspirer le fonctionnement et en assurer l'efficacité. C'est par l'étude des statuts et des règlements qui régissent leur caisse qu'ils arriveront à en bien comprendre la nature, le but et les avantages, à se bien pénétrer de l'esprit qui doit l'animer et de ce qu'ils doivent faire pour qu'elle réalise pleinement son rôle au profit de la communauté paroissiale. Il nous apparaît que sans cette étude approfondie, sans cette compréhension de l'esprit de la caisse, il leur est impossible de bien comprendre leurs devoirs et de se doter des connaissances et des convictions qui leur sont nécessaires pour assurer à leur caisse une administration vraiment efficace et un développement raisonnable.

Chacune des commissions de la caisse est tenue, dans les limites de ses attributions, de travailler à assurer à la caisse une administration saine et une orientation appropriée afin que l'institution s'acquitte convenablement de la double fonction économique et sociale qu'elle est appelée à exercer dans la paroisse. Or, comment concevoir qu'une caisse populaire puisse être sainement administrée et sagement dirigée si ses administrateurs en ignorent la nature et les cadres qui la régissent, en méconnaissent l'esprit qui doit inspirer son fonctionnement et assurer son efficacité? L'ignorance ou la connaissance vague n'ont jamais été de bons guides dans la réalisation d'une oeuvre et dans la conduite d'une entreprise. La juste connaissance des principes qui régissent une institution est nécessaire à sa bonne administration et à son développement normal. Ceci est vrai de la caisse populaire tout autant que de n'importe quelle autre institution. L'administration de la caisse populaire est chose simple, il est vrai. Il reste néanmoins que sa saine administration et son bon développement ne sauraient se réaliser sans la connaissance suffisante des principes élémentaires qui la régissent et sans la stricte observance des quelques règles qui lui servent de cadres.

Il ressort de l'étude des rapports d'inspec-

tion de nos caisses populaires que les caisses populaires qui se développent le plus rapidement et qui sont le mieux administrées sont précisément celles où les dirigeants se réunissent le plus souvent et manifestent le plus de soin à bien mettre en pratique les principes et les règlements qui les régissent. Il appert également que les caisses populaires qui se développent le plus rapidement sont celles qui sont le mieux administrées. Il semble bien y avoir une relation étroite entre la fréquence des réunions d'étude tenues par les administrateurs d'une part et le rythme de développement et le degré d'efficacité de l'administration de la caisse d'autre part. L'explication de ce phénomène nous paraît résider logiquement dans ce fait que l'étude des statuts et règlements de la caisse effectuée à l'occasion des réunions des officiers crée chez eux un esprit et leur inculque des convictions qui en font des apôtres de l'oeuvre, les dote des connaissances qui en font des dirigeants compétents dans la bonne gestion et dans l'orientation efficace de l'institution. L'influence qu'exerce la bonne administration de la caisse sur son développement s'explique du fait qu'une caisse bien administrée présente de plus grands avantages, exerce plus d'attrait sur les membres de la communauté paroissiale, et est en mesure d'apporter les arguments tirés des avantages que présente une vraie caisse populaire.

Messieurs les officiers des caisses populaires, si vous voulez bien comprendre vos devoirs vis-à-vis votre caisse et l'importance du rôle que vous avez à jouer dans votre milieu, si vous voulez bien remplir les fonctions que vous avez assumées en acceptant de présider aux destinées de votre caisse, vous devez prendre l'habitude de vous réunir fréquemment à la caisse. La tenue de réunions fréquentes vous permettra de bien comprendre l'esprit de la caisse, d'en bien saisir les avantages et de vous donner des convictions solides qui vous amèneront ensuite à travailler avec ardeur et compétence à la bonne administration et au développement convenable de votre caisse. C'est alors que vous comprendrez toute l'importance, du point de vue économique et social, de développer au maximum votre caisse; que la caisse populaire Desjardins est une institution paroissiale qui, comme l'église et l'école, doit intéresser tous les membres de la famille paroissiale; que vous avez le devoir de convaincre tous vos citoyens de la nécessité et des avantages qu'il y a pour eux d'appartenir à la caisse, chacun des membres du milieu pa-

roissial pouvant bénéficier des avantages que procurent le service d'épargne et le service de crédit qu'opère une caisse populaire.

Pour bien vous faire comprendre la nécessité qu'il y a de bien observer les statuts et règlements de la caisse et ses méthodes d'affaires, si vous tenez à tirer plein rendement de votre société, nous voulons bien vous donner un exemple. La caisse populaire dispose d'un double service: un service d'épargne et un service de crédit. Par son service d'épargne, la caisse populaire enseigne et facilite la pratique de l'économie et de l'épargne et assure le groupement des épargnes au sein de la paroisse. Par son service de crédit, elle met les épargnes ainsi accumulées à la disposition de ceux qui en ont besoin et qui peuvent en faire un bon usage. Vous réalisez donc que ces deux services que dispense la caisse ont un même but: assurer la libération économique des membres de la grande famille paroissiale. La pratique de l'épargne que doit réaliser l'emprunteur permet l'amortissement graduel de sa dette envers la caisse. Pour amener l'emprunteur à amortir de façon systématique sa dette par la pratique de l'épargne, la caisse exige qu'il lui verse régulièrement des petits montants proportionnés à ses revenus. Si les membres de la Commission de crédit ne se donnent pas la peine d'étudier les capacités de remboursement de chaque emprunteur, d'exiger de lui des petites remises partielles régulières proportionnées à ses revenus

et de se montrer fermes à l'endroit de ceux qui sont enclins à la négligence dans le remboursement graduel de leur emprunt, la caisse populaire verra ses services considérablement amoindris, elle déviara du rôle économique et social qu'elle est appelée à jouer. Car bon nombre d'emprunteurs qui sont appelés à pratiquer l'économie et l'épargne ne feront rien et resteront longtemps débiteurs de la caisse et dans une situation économique qui, au lieu de s'améliorer, ira peut-être s'aggravant. Les membres de la Commission de crédit seront en partie responsables de cette situation. La caisse populaire d'elle-même ne peut donc pas atteindre son but et remplir tout le rôle qu'elle doit exercer au sein de la paroisse. Il faut que les responsables de son administration et de son développement se donnent la peine de la bien connaître d'abord et puis d'étudier chacun des problèmes que posent son bon fonctionnement et sa bonne orientation, qu'ils s'en tiennent à l'observance des principes et règlements qui régissent leur caisse.

Et l'expérience a démontré à l'évidence que c'est par la tenue de réunions fréquentes que les membres des trois commissions de la caisse sont amenés à bien développer leur société, à lui assurer une excellente administration. Et c'est ainsi qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et que la caisse réalise pleinement sa mission économique et sociale.

Paul-Emile Charron

Le vent de partout

...nous apporte qu'à l'école Saint-Michel de Rouyn, la caisse scolaire continue son organisation et son recrutement grâce au révérend Frère E. Bernard, C.S.V. On espère recueillir \$65 en dépôts pour le mois de janvier.

Les élèves de la première à la neuvième année inclusivement concourent à ce succès. Outre que ces jeunes écoliers préserveront du gaspillage quelques dollars, ils acquerront, ce qui est plus important encore, le sens de l'économie et le chemin de la caisse populaire.

Que cette pépinière de coopérateurs continue d'être l'objet de la sollicitude des éducateurs locaux ainsi que des dirigeants de la coopération d'épargne et de crédit du Témiscamingue!

* * *

Le vent de Québec, le "nordet", comme disent les gens du bas du fleuve, nous apprend aussi que la Caisse populaire de Limoilou est fière de ses quatre ans d'existence, qu'elle compte plus de quatre cent cinquante socié-

taires: adultes et déposants du groupe scolaire. Cette caisse aura bientôt un actif de \$50,000. C'est une caisse en ascension dont il fera bon de noter les succès ultérieurs.

* * *

Dans les autres parties de la province de Québec, il faut noter, depuis le premier décembre, les fondations suivantes à Christ-Roi de Shawinigan, Rouyn, Ragueneau.

* * *

Le vent souffle... mais c'est "un bon, un joli vent" qui ne brisera pas les amarres. C'est un vent favorable. Les dirigeants, à tous les degrés ne "perdent pas le nord". Ils gardent les yeux fixés sur la boussole des principes et sur le baromètre de la prudence.

*Avez-vous payé
votre abonnement à la
Revue Desjardins
pour l'année 1943 ?*

LES OFFICIERS DE L'UNION DES TROIS RIVIERES ET DE L'UNION DE GASPE

Nous continuons à présenter les administrateurs et officiers des unions régionales affiliées à la Fédération de Québec des unions régionales de caisses populaires Desjardins. Il s'agit ce mois-ci des Trois-Rivières et de Gaspé.

L'Union des Trois-Rivières

Administrateurs: M. S.-T. Lupien, président; M. l'abbé Edgar Laforest, vice-président; M. le chanoine Thomas Caron; MM. Téléphore Schiller, J.-N. Gervais, Napoléon Benoît, Gérard Rivard, Wilfrid Fournier, Laurent Létourneau, secrétaire-gérant.

Membres de la commission de crédit: MM. J.-F. Poliquin, J.-Dominique Toupin, Roch Bournival.

Membres du conseil de surveillance: MM. J.-O. Beaumier, J.-F. St-Onge, F.-Xavier Bergeron.

L'Union de Gaspé

Administrateurs: MM. Clovis Bernard, président; Charles-A. Forest, vice-président; M. Georges Day, gérant; M. l'abbé J.-A. Saint-Laurent, assistant-gérant; M. E. Couture, secrétaire.

Membres de la commission de crédit: MM. Jean Vigneau, J.-Isidore Cyr, Fidèle Gagné.

Membres du conseil de surveillance: MM. Willie Maguire, A.-B. Gauthier, Hector Arsenault.

SI VOUS REMPLISSEZ UN CHEQUE

Si vous remplissez un chèque, veuillez donc vous rappeler les points suivants:

- 1) Ecrivez tous vos chèques à l'encre;
- 2) Ecrivez lisiblement;
- 3) Ne laissez aucun espace en blanc entre le montant stipulé en dollars et le montant total du chèque; remplissez la ligne complètement ou faites un trait dans l'espace encore disponible;
- 4) Ne faites pas de chèque à l'ordre de "caisse". Si vous le faites, endossez votre chèque;
- 5) Ne signez jamais un chèque en blanc;
- 6) Si vous commettez une erreur en remplissant un chèque, mieux vaut le détruire et en préparer un autre;
- 7) Mentionnez sur votre chèque la nature du paiement que vous effectuez; vous aurez en ce faisant une pièce justificative qui pourra, à l'occasion, vous servir de reçu;
- 8) N'abusez pas du chèque.

EN VITESSE

Disons que:

Il ne faut jamais accepter des chèques signés ou écrits au plomb.

Il faut toujours inscrire à l'encre les totaux de chaque bas de page et de chaque ligne; faire les totaux de chaque page, au bas de chacune, et les comparer avec les totaux de chaque ligne.

C'est un moyen infaillible de contrôler vos additions.

Si vous vous contentez de faire le total de votre mois et que vous avez fait des erreurs — ce qui n'est pas rare — je vous plains pour vous retrouver...

Vous ne pourrez le faire.

Disons que:

Exiger un **bordereau** de chaque sociétaire déposant n'est pas un caprice: **c'est une nécessité**. Un bordereau bien fait est une pièce justificative qui protège et le gérant et les sociétaires.

Comment faire un bon bordereau?

Un bon bordereau doit être fait **à l'encre, soigneusement daté** et signé par le sociétaire déposant ou par celui qui est **son commissionnaire**.

En outre, il doit y mentionner le folio du compte particulier — et pourquoi pas celui du livre de caisse aussi? — puis les classer séparément, chaque mois, dans une petite boîte spéciale.

Chers gérants, accoutumez vos sociétaires à faire leur bordereau.

Bien peu en sont capables.

Faites-leur énumérer les détails de leurs dépôts.

S'ils retirent une certaine somme d'un chèque qu'ils déposent, faites-leur **initialer** ce retrait...

Pour une fois, je ne vous conseille pas de faire ces opérations.

A. L'EPOUVANTE.

QUI SOLLICITE LES ABONNEMENTS?

Les appels en faveur de la Revue Desjardins se multiplient. On insiste pour qu'un plus grand nombre de nos sociétaires lisent l'organe officiel de la Fédération des caisses populaires. Chacun convient que la suggestion est opportune. Mais qui chez vous a été chargé de recueillir de nouveaux abonnés ou les renouvellements des anciens abonnés?

Rappelez-vous que remettre à plus tard consiste souvent à ne jamais exécuter. Là où le gérant ne peut se charger de percevoir ces abonnements ou réabonnements, que le conseil d'administration de votre caisse désigne quelqu'un ou mieux encore quelqu'une...

POUR L'HISTOIRE

I

S'il est une figure qu'il ne faut pas oublier dans l'histoire intime des Caisses Desjardins, c'est bien celle de feu l'Abbé J. Irénée Trudel, des Trois-Rivières.

Trois mots résument son rôle bienfaisant dans notre oeuvre.

"Il sut tenir".

De santé délicate, pessimiste à ses heures, il fut cependant un remonteur de courage aux jours difficiles que traversèrent les caisses à la mort de leur fondateur.

L'histoire des Caisses Desjardins s'écrira un jour. Nous publions, aux intentions de leur historien de demain, une conférence que fit l'Abbé Trudel, le 25 novembre 1925, à la convention annuelle de la Société d'Industrie laitière.

Ce cher abbé, ce fidèle ami parlait coopération et caisse, avec grande conviction, à temps, à contre temps, toujours et partout.

Dans cette circonstance, il voulut démontrer à ses auditeurs que la Caisse Desjardins est belle et bien **une oeuvre sociale**; ce qui, au reste, ne les émut guère. Parmi ces braves gens, personne alors ne bougea.

A leur décharge disons qu'à cette époque, moins qu'aujourd'hui encore, on ne croyait à la nécessité absolue d'oeuvres sociales chez nous...

Sans plus, donnons une première tranche de la conférence de l'abbé Trudel.

Il commence son travail en citant la définition que M. Desjardins se plaisait à donner de la Caisse populaire.

"C'est un organisme économique, disait-il, destiné à deux fins principales.

Elle doit d'abord inculquer l'esprit d'épargne aux classes laborieuses. — Il eut pu fort bien ajouter aux autres classes aussi — Elle doit ensuite leur dispenser le crédit requis par et pour leurs activités économiques."

Le but principal d'une Caisse n'est donc pas d'enrichir ses sociétaires, mais de leur inculquer l'esprit d'économie et de mettre à leur service leurs propres économies.

La Caisse est avant tout une oeuvre sociale.

Et qu'est-ce qu'une oeuvre sociale?

Voici la définition qu'en donne Mgr Gibier:

"Une oeuvre sociale se caractérise par le nom même que nous lui donnons. Elle agit moins sur les individus que sur les organismes sociaux. Elle est ainsi appelée parce qu'elle vise l'homme comme un être essentiellement social, qu'elle le secourt en améliorant les divers milieux où il est appelé à vi-

vre et à se développer; milieu familial, milieu de cité, milieu de profession.

On se fait de l'être humain une double conception: une conception **individualiste** et une conception **solidariste**. Voici un homme qui est pauvre, qui vit dans un état voisin de la misère, qui a besoin d'être assisté; si je m'inspire de la notion individualiste, je me contente de lui donner du pain, des vêtements, un toit.

Mais, si je pars de la notion solidariste, je m'ingénie à améliorer son milieu familial et professionnel; je tâche de lui rendre son travail moins intermittent et plus rémunéré, je crée pour lui des institutions de prévoyance, je l'aide à sortir de la pauvreté et à s'élever à une situation meilleure, en agissant sur le mécanisme social dont il fait partie.

Dans le premier cas, j'ai accompli une **oeuvre de charité**, dans le second je me suis appliqué à **une oeuvre sociale**."

La Caisse populaire est une oeuvre sociale basée sur l'unité paroissiale. Elle agit sur un groupement social: la paroisse. — Ses membres se connaissent. Ils s'estiment. Ils s'aiment. Pour eux, il ne s'agit pas de contribuer au succès d'une entreprise étrangère dont ils ignorent le plus souvent et l'origine et le but. Ce qu'ils ont en vue, c'est le progrès, sous tous rapports, de cette petite patrie qu'ils appellent leur **paroisse**. La Caisse populaire est une société composée d'honnêtes gens. Le pauvre est sur le même pied que le riche puisque chaque sociétaire n'a droit qu'à un vote, quel que soit le nombre de ses parts sociales. En outre, le pauvre qui offre des garanties morales, qui est honnête, économe, laborieux, peut facilement emprunter de sa Caisse, même s'il ne peut offrir de garanties matérielles absolues.

Les opérations de la Caisse populaire, disait feu le Commandeur Desjardins, sont surtout basées sur la confiance mutuelle. Elles reposent sur un ensemble de connaissances certaines de ce que vaut chacun des membres de la société. Elles s'appuient sur leurs qualités morales et intellectuelles, sur leur compétence, leur droiture consciencieuse, leurs aptitudes, leur honnêteté, leur amour du travail, leur prévoyance et la sûreté de leur jugement.

La Caisse populaire est donc une oeuvre éminemment sociale. Aussi Sa Sainteté Léon XIII disait: "La Caisse est une oeuvre moralisatrice, capable de protéger et de sauvegarder le peuple travailleur."

Louis ARNEAU

DE QUELQUES CAISSES DE LA REGION DE MONTREAL

La Caisse populaire de l'Immaculée-Conception vient de soumettre à ses sociétaires son trente-quatrième rapport financier.

L'actif se totalise à \$586,102.07. Cette caisse a un capital social de \$72,683.48. Le volume des épargnes se chiffre à \$442,449.93.

Il y a lieu de souligner le splendide fonds de réserve s'établissant à \$48,000, le fonds de prévoyance à \$13,000.

Comme il est dans nos habitudes de ne pas fournir toutes les caractéristiques d'un bilan, nous nous contentons de signaler quelques points saillants du rapport. Il faut cependant noter que la Caisse de l'Immaculée-Conception a consenti 346 prêts au cours de l'exercice 1941-1942: 39 prêts de moins de \$30, soit le 1/9 du total des prêts, 67 de moins de \$60, ou le 1/5, 121 de moins de \$200, soit le 1/3, 193 de \$500 ou moins, soit plus de la moitié. Durant l'année, la moyenne de chaque prêt fut de \$297 et la moyenne de chaque prêt sur billet fut de \$215.

Nous n'avons pas besoin d'en écrire davantage pour convaincre nos lecteurs de la solidité de cette caisse et de son caractère éminemment social.

On ne sera pas trop étonné si on veut bien se rappeler que le directeur-gérant de la Caisse est le notaire Wilfrid Guérin, Le président est M. Armand Giguère.

* * *

A Saint-Basile le Grand, qui est une belle paroisse du comté de Chambly, trois organismes coopératifs sont en existence: ce sont le cercle de l'U. C. C., la Caisse populaire, le Syndicat coopératif.

Lors de l'assemblée annuelle de la Caisse populaire tenue récemment sous la présidence de M. Alb. Préfontaine, le rapport annuel fut soumis. Monsieur E. J. Taillon est secrétaire-gérant de cette Caisse, président de l'U. C. C. et président-gérant du Syndicat coopératif. On a donc là l'intégration parfaite des trois organismes par le truchement de la même personne!

Monsieur l'abbé Philémon Desmarchais, organisateur-propagandiste de l'Union régionale de Montréal, était présent ainsi que M. J.-B. Beaudoin, inspecteur de la Fédération des caisses et président de la Caisse Saint-Stanislas de Montréal. Messieurs René Décairy et François Cayer étaient invités d'honneur.

Monsieur l'abbé Desmarchais déclara que la Caisse de Saint-Basile peut être comparée, comme solidité, à la moitié des banques du Canada. "Je vous dirai, ajouta-t-il, que pour chaque dollar déposé, vous avez une garantie

de \$1.10 et pour chaque part sociale payée, une garantie de \$6.05." Il donna lecture d'une lettre de l'honorable Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération, félicitant les directeurs de la Caisse de Saint-Basile du beau travail accompli.

On cita en exemple la Caisse scolaire locale qui fonctionne admirablement bien. Dans cette paroisse de Saint-Basile, 100 pour cent des élèves sont membres de la Caisse scolaire.

Monsieur J.-B. Beaudoin prit ensuite la parole et énuméra d'une manière convaincante les progrès sans cesse grandissants des caisses. "Vous devez des remerciements, dit-il, à votre secrétaire-gérant ainsi qu'à vos administrateurs et membres des commissions de surveillance et de crédit."

Messieurs Raoul Mongeau, Joseph Lafrance et Paul Désautels ont été nommés membres du conseil d'administration. Monsieur Marc Vinet fut nommé membre de la commission de crédit et M. Léon Lapalme membre du conseil de surveillance. Monsieur l'abbé Ernest Marsan, curé de Saint-Basile, coopérateur convaincu, prononça le mot de la fin en exprimant aussi ses vœux de succès à la Caisse.

Belle caisse animée d'un excellent esprit!

* * *

La Caisse populaire du Sacré-Coeur de Valleyfield en est à sa quatorzième année. Au 30 novembre 1942, elle accusait un actif de \$156,966.22. L'épargne s'établissait à \$130,027.80. A cette date, une somme de \$96,041.47 était prêtée aux sociétaires. Les sociétaires sont au nombre de 604. On compte 184 emprunteurs.

Monsieur Wilfrid Daigneault est président de la Caisse et M. Georges Poirier en est le gérant.

Cette caisse opère dans un beau district et ses succès iront croissants.

* * *

La Caisse populaire de Saint-Joseph de Bordeaux, près Montréal, entamera bientôt sa quatrième année d'existence. C'est une modeste caisse qui opère dans un territoire de juridiction comprenant 416 familles. On compte 126 sociétaires, 105 déposants adultes et 5 à la Caisse scolaire. On doit ajouter 12 emprunteurs sociétaires.

Au fur et à mesure que la Caisse populaire sera mieux connue, le capital social augmentera ainsi que le chiffre des épargnes. Cette caisse, qui est sous la présidence du Dr J.-S. Lalande et sous la gérance de M. J.-O. Dubois, doit normalement progresser au sein d'une

belle population comme celle qu'elle est appelée à desservir.

* * *

Passons maintenant à une caisse dans sa cinquième année d'existence. Il s'agit de Saint-Marc de Rosemont, Ile de Montréal.

Cette caisse relativement jeune, dont M. Orphir Robert est président et M. Roger Lalumière, gérant, compte 133 sociétaires, 87 déposants réguliers et 34 emprunteurs.

Au sein d'une population homogène com-

me celle de Saint-Marc, il y a place pour un immense développement, pour un recrutement intense, pour des coopérateurs permanents, car le quartier domiciliaire de Rosemont est en pleine expansion. Nous sommes persuadés que les résultats déjà atteints seront dépassés dans un avenir prochain. Saint-Marc est une paroisse où une caisse populaire forte, puissante, aux nombreux sociétaires, pourrait rendre des services signalés.

Succès grandissant aux sociétaires de la Caisse populaire de Saint-Marc de Rosemont!

CE QU'ON ECRIT AILLEURS

En Europe, les ouvriers ont été les plus ardents tenants de la coopération.

Il est intéressant de souligner que malgré les tendances divergentes d'opinion et d'esprit animant le mouvement syndiqué des Etats-Unis, la Fédération américaine du travail se préoccupe du mouvement coopératif de consommation. Après avoir marqué ce que le conseil exécutif de la Fédération américaine du travail a soumis au congrès tenu à Toronto, en octobre 1942, la Revue internationale du travail marque une approbation de la part des syndicats américains au mouvement de coopération de consommation, mais on poursuit en déclarant:

"Les coopératives urbaines de crédit ont une valeur particulière pour les membres des syndicats en temps de paix, parce qu'elles les protègent contre les usuriers, leur fournissent du crédit à bon marché et les encouragent à l'épargne par le service d'un intérêt raisonnable. En temps de guerre, la coopérative urbaine de crédit a en outre une fonction spéciale parce que, grâce à elle, les membres du syndicat peuvent placer leurs épargnes en titres des emprunts de guerre et qu'ils sont en même temps assurés de pouvoir réaliser rapidement ces titres en cas de besoin."

Il est consolant de constater que l'on songe, tout à côté des revendications de la force syndiquée visant à obtenir le redressement de griefs des travailleurs et l'amélioration de leur sort, à recourir en outre à des organismes dont le but est l'abaissement du coût de la vie, ou à procurer des moyens d'emprunter grâce à l'épargne cristallisée dans les coopératives d'épargne et de crédit.

Dans la province de Québec, nos caisses se sont tout d'abord développées dans les districts ruraux, mais l'expérience démontre que dans les villes elles ont également bénéficié de la faveur populaire, pas autant qu'il eût été désirable, mais dans une mesure suffisante pour établir la viabilité de la formule, l'excellence des services possibles.

Les caisses populaires des syndicats catholiques à Montréal, à Québec et ailleurs, ont rendu de multiples services à leurs membres, leur ont inculqué la notion de l'ordre, l'esprit d'économie et le sens de l'acquisivité saine. Il appartient aux ouvriers d'accentuer l'effort commencé dans cette voie.

La *Social Justice Review* de février 1943 établit que des agences de petits prêts, opérant dans l'état du Michigan, ont prêté à un taux d'intérêt de 29 pour cent et à un taux annuel correspondant à 30 pour cent. La *Social Justice Review* établit que ces taux prohibitifs sont exigés au moment où les Credit Unions abaissent le taux de l'intérêt exigé sur leurs prêts.

La difficulté éprouvée par certains petits emprunteurs à obtenir l'accommodation temporaire les rend facilement résignés: à preuve un fermier de l'état du Michigan déclarait: "Bien que le taux d'intérêt soit élevé, le représentant de la compagnie (de prêts) fut très sympathique à nos problèmes financiers et très empressé à nous fournir l'argent dont nous avions un si urgent besoin." La revue ajoute que les usuriers d'Allemagne, aux jours de Raiffeisen, étaient également "accommodants".

Le rédacteur de la revue confirme par ce simple fait d'expérience américaine la nécessité d'intensifier le mouvement de diffusion des Credit Unions.

On n'exige généralement pas de tels taux d'intérêt dans la province de Québec, mais ce qui est peut-être pire encore, c'est que ceux placés dans une situation difficile, tout en étant solvables, ne peuvent pas parfois obtenir l'assistance financière dont ils ont un si inquiétant besoin.

D'où urgence pour nous de doubler l'effectif des sociétaires de chacune de nos caisses, de poursuivre une campagne d'éducation incitant à l'épargne, de convaincre les gens de toutes classes et de toutes conditions de de-

venir sociétaires-épargnants et éventuellement, sociétaires-emprunteurs.

Le Droit du 15 février 1943 publie, sous la signature de M. Charles Gautier, un long article congratulant le gouvernement de la province de Québec, notamment le premier ministre, d'avoir appelé au Conseil législatif le directeur-gérant de la Fédération des caisses, l'honorable Cyrille Vaillancourt.

Il conclut en disant: "Aussi convient-il de féliciter M. Godbout d'avoir ouvert les portes du Conseil législatif à M. Cyrille Vaillancourt, qui mérite l'honneur qui lui est conféré pour avoir consacré sa vie au relèvement économique et social de ses compatriotes."

La coopération, organisation durable

Les coopératives de tous genres visent à une fin sociale, c'est entendu, mais elles doivent être régies par des principes d'affaires.

Les résultats acquis par les caisses populaires et dans les autres champs de la coopération prouvent à l'évidence que la coopération est viable chez nous.

Le cultivateur ne croit pas, l'ouvrier non plus, de même que le petit bourgeois ou le collet blanc, que la coopération est une panacée à tous les maux sociaux et économiques dont nous souffrons. Le mouvement des caisses populaires a franchi l'étape de l'adolescence et il entre dans la phase adulte.

Il ne faut cesser de répéter que la coopé-

LISEZ-VOUS "LA FAMILLE"

C'est la guerre des machines; c'est aussi la guerre des idées...

Combien de foyers ont été désagrégés et même ruinés parce que les parents avaient été mal préparés à leur rôle d'éducateurs ou qu'ils avaient acquis de fausses notions de leurs devoirs.

Les parents ont l'obligation de prendre tous les moyens à leur portée pour mieux résoudre leurs problèmes familiaux et rendre leur foyer plus attrayant.

LA FAMILLE, L'EDUCATEUR, magazine d'action familiale, est publié pour venir en aide aux parents soucieux de l'avenir de leurs enfants et désireux d'en faire des chrétiens convaincus et des citoyens utiles. Les sujets les plus variés y sont traités par des spécialistes qui veulent faire profiter nos familles de leur expérience et de leurs connaissances.

Un abonnement à "LA FAMILLE, L'EDUCATEUR" coûte \$1 par année et doit être envoyé à 2080 ouest Dorchester, Montréal.

Comm.

Le Maritime Cooperator rappelle une fois de plus que les cercles d'étude sont des rouages peu compliqués. Quatre ou cinq personnes suffisent pour étudier en commun la coopération et déclencher ultérieurement une fondation coopérative. Et la cellule coopérative constituée, il restera aux cercles d'étude à poursuivre la tâche d'éducation et de formation de ses membres d'abord et des sociétaires de la coopérative créée.

Que les dirigeants locaux de nos caisses croient en cette formule, la répandent, et nous aurons ainsi façonné plus que des sociétaires passifs, mais des coopérateurs ardents, conscients de leur rôle!

C. B.

ration est un facteur de cohésion et d'entraide sociale. Elle apprend à nos gens à s'élever au-dessus des contingences de personnes, de partis, de clans. Il ne suffit pas d'adhérer à la caisse populaire parce qu'on y trouve un avantage personnel. Il faut se convaincre, en plus, qu'en y adhérant on rend service à toute la collectivité dont nous sommes partie intégrante. On a dit que c'était une mystique; c'est vrai, mais une mystique sans fanatisme. Ce doit être plutôt une conviction raisonnée et raisonnable.

Mue par ces principes éprouvés, notre entreprise ira de succès en succès pour le bien de tous nos sociétaires.

R. L.

UNE REVUE AGRICOLE A LIRE

La revue d'Oka est un périodique scientifique qui contient environ trois cents pages annuellement. Cette revue fut inaugurée à l'Institut agricole d'Oka en 1926 et paraît tous les deux mois. Elle traite surtout d'agronomie et de médecine vétérinaire. Elle renferme en outre une section détachable dite "Gazette des étudiants" qui lui donne un cachet savoureux pour tous les étudiants anciens et nouveaux des facultés de l'agronomie et de la médecine vétérinaire. Une autre section "A travers les sciences" apporte les dernières nouvelles susceptibles d'intéresser les curieux dans l'ordre scientifique. Une dernière rubrique enfin résume mille et une anecdotes scientifiques et un cours d'histoire naturelle peu banale.

On peut s'abonner ou renouveler son abonnement au montant de un dollar (\$1) annuellement, en s'adressant à la Revue d'Oka, Institut agricole d'Oka, La Trappe, P. Qué. Tout abonnement commence avec le numéro de janvier.

Comm.

COPEAUX ET RETAILLES

Le bulletin mensuel de la J.O.C., dans son numéro de mars 1943, porte à la connaissance de ses chefs qu'un service d'épargne a été organisé au sein de leur groupement.

Dans une seule section, le service d'épargne, inauguré il y a deux mois à peine, a déjà à son actif une somme de \$300. "Une ouvrière, souligne le bulletin de la J. O. C., qui vient de se marier, remercie la J. O. C. de l'avoir fait épargner. Elle avait pour l'aider à entrer en ménage tout près de \$300. . ."

Répétons-le, nous ne préconisons pas la thésaurisation stérile mais le frein au gaspillage, l'économie sage, méthodique, avec un but: l'établissement, l'achat d'un objet utile comptant, tout en n'oubliant pas que le petit capital mis de côté sert à saisir les occasions favorables qui s'offrent à tous les détours de la vie.

Nous félicitons nos amis de la J. O. C. de leur sens pratique.

* * *

La Caisse populaire de Saint-Antonin, comté de Témiscouata, ne compte pas encore trois ans d'existence. Elle accuse cependant un actif global de \$26,179.26. Elle maintient un bel équilibre entre ses placements sur obligations, sur hypothèques et sur reconnaissances de dettes. Le bulletin paroissial de Saint-Antonin nous apprend en outre: "Il faut lui trouver (à la caisse locale) les douze membres qui manquent pour atteindre le nombre

de 250 sociétaires". C'est un beau résultat, surtout si vous vous rappelez que la population du territoire de juridiction de cette caisse n'est que de 248 familles.

Voilà une preuve de ce qui peut être accompli quand on unit la conviction, l'enthousiasme, la prudence à un savoir-faire bien ordonné.

Nos félicitations!

* * *

La Caisse populaire de Saint-Anne d'Ottawa est une coopérative d'épargne et de crédit entièrement canadienne-française.

Publié pour la trente et unième fois, le rapport annuel indique que l'actif est de \$382,859. Le président est M. Hector Ménard et le gérant, M. W. Labelle.

Il existe tout à côté de la caisse-mère une caisse scolaire établie à l'école Brébeuf. L'une et l'autre oeuvre sont en pleine ascension.

* * *

LA TERRE DE CHEZ NOUS nous rappelle que M. Albert Rioux écrivait dans ce même journal, il y a dix ans: "L'organisation de l'épargne rurale. . . mettra les économies de la classe agricole à l'abri des exploiters. Elle nous empêchera d'importer les capitaux indispensables au développement de notre agriculture. . . L'organisation de l'épargne est donc indispensable au relèvement matériel, moral et intellectuel d'un peuple."

C. B.

AVANTAGES DE BIEN PREPARER LES BORDEREAUX

Si vous retournez un chèque pour n'importe quelle raison, faites un bordereau. On vous envoie un chèque qui ne vous appartient pas, retournez-le et inscrivez-le, même s'il est unique. A l'en-tête du bordereau, il y a un endroit pour indiquer votre folio, votre numéro de page.

Il en résulte les avantages suivants:

1°.—C'est plus facile à classer.

2°.—Vous savez qu'il y a plusieurs caisses du même nom, alors si votre bordereau n'a pas de folio et n'est pas signé, vous encourez le risque qu'il soit inscrit au nom d'une autre caisse populaire. Lorsqu'on est pressé, on n'a pas le temps de comparer les chiffres pour découvrir qui a fait l'envoi. On a demandé d'écrire le nom du comté. Quand une personne est seule à son bureau, qu'elle ouvre elle-même toutes les lettres, il n'y a pas de risque d'erreur; mais ici il y a du travail pour plusieurs et celui qui ouvre les enveloppes, ordinairement ne lit pas les bordereaux.

Relisez vos bordereaux avant de les envoyer.

J. V. ROCHETTE, chanoine.

(Extrait d'une allocution prononcée au congrès annuel de l'Union régionale de Québec, juin 1942).

On s'abonne en utilisant ceci

La Fédération des caisses populaires,
Chambre 912, Immeuble Price,
65, rue Sainte-Anne,
Québec.

Messieurs,

Je désire recevoir la Revue Desjardins, organe officiel de la Fédération des caisses populaires, pour une période d'un an (10 numéros).

Veillez trouver ci-inclus mon chèque, bon postal (suivant le cas) au montant de \$1.

(Nom) _____

(Adresse) _____

(Ecrivez lisiblement le nom et l'adresse)

Coin de l'inspecteur

Après le partage

On nous demande comment préparer la situation à la fin du mois suivant le partage des bénéfices ou à la fin du premier mois de l'année sociale.

Au tableau de l'actif et du passif, à la face du rapport, les comptes de profits et pertes: taxe d'entrée, bénéfices, intérêts payés, dépenses, bonis payés, montrent exactement le montant inscrit pour le mois à chacun de ces postes au mouvement mensuel ou aux comptes généraux.

Quant au mouvement des recettes et des déboursés il est sectionné en trois: le général ou cumulatif, l'annuel et le mensuel.

Le mouvement général montre le total reçu et le total déboursé par la caisse depuis sa fondation. Chaque poste augmente tous les mois du montant inscrit dans la colonne mensuelle. Le mouvement général ou cumulatif continue donc comme par le passé. La différence se produit dans la colonne du mouvement annuel. Avec la fermeture de l'année sociale, les chiffres de cette colonne disparaissent. Donc, pour le premier mois de l'année sociale, les chiffres du mouvement mensuel et annuel sont exactement les mêmes. Ce n'est qu'au deuxième mois de l'année sociale que le mouvement annuel, tel qu'il apparaissait au premier mois, s'accroît des chiffres du mouvement mensuel du second, et ainsi de suite, de sorte qu'au douzième mois cette colonne indiquera les recettes et les déboursés pour l'année sociale qui se termine.

Ces trois mouvements: cumulatif, annuel et mensuel sont très utiles pour fins de comparaison avec les années précédentes. Il est très important de bien faire le rapport mensuel qui est dirigé à l'Union et à la Fédération. Là, il est étudié et il peut servir de base à une inspection permanente des caisses. Il est possible d'y découvrir les points faibles de la comptabilité ou de la distribution de l'actif, ou encore de l'insuffisance des assurances garantie, vol à main armée ou cambriolage du coffre-fort. Il sert aussi à la compilation des statistiques. C'est pourquoi il faut en soigner la préparation et en adresser, au début de chaque mois, deux copies à votre union régionale. Soyons ponctuels sur ce point.

Obligations au porteur ou immatriculées

Est-il recommandable de faire immatriculer (enregistrer) les obligations ou est-il mieux de les laisser au porteur? Voici une question intéressante et souventes fois posée.

a) Au porteur

L'obligation payable au porteur est négociable par la personne qui l'a en sa possession. On peut dire que c'est presque aussi facile de disposer d'une obligation au porteur que de l'argent.

La caisse qui en possède doit prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger entièrement contre la perte, le feu et le vol. C'est pourquoi il faut les déposer dans un coffret de sûreté à la banque, auquel le gérant a accès, accompagné d'un administrateur nommé par le conseil d'administration. On peut aussi les confier en garde à l'Union régionale, à la Caisse centrale ou à une autre institution responsable, si désiré.

Si la caisse veut les garder dans sa chambre forte ou dans son coffre-fort, elle doit prendre suffisamment d'assurance de garantie-fidélité, vol à main armée et cambriolage de coffre-fort, pour couvrir en tout temps les obligations au porteur et l'argent.

b) Immatriculées

L'avantage de faire immatriculer (enregistrer) une obligation, c'est d'éliminer les risques de pertes et de vol. En effet, le capital est payable seulement à la personne ou à la société au nom de laquelle la valeur est immatriculée.

Il est très recommandable de faire immatriculer les obligations qui doivent être gardées dans le coffre-fort, sauf quelques coupures qui peuvent être utilisées pour nantissement, s'il devenait nécessaire d'emprunter.

L'obligation immatriculée est moins utile pour une caisse qui a besoin d'emprunter souvent, car il faut faire changer l'immatriculation à chaque fois, ce qui n'est pas sans causer certains retards et des dépenses. Par contre, elle offre plus de sécurité pour la caisse qui se trouve libérée de la nécessité de porter plus d'assurance.

Nous pouvons dire que chaque caisse doit résoudre elle-même cet important problème, en tenant compte des circonstances locales et de ses besoins. Dans le doute, la meilleure ligne de conduite à suivre est de consulter votre Union régionale ou la Fédération qui vous donneront des conseils appropriés pour votre cas.

Rosario H. TREMBLAY

"Le mouvement coopératif est apparenté à d'autres mouvements, nés comme lui dans les milieux populaires pour une action de défense et d'émancipation. Il s'en distingue parce que c'est sa nature et la condition même de son sain développement de ne pas viser seulement la production et la distribution des biens, mais aussi l'homme lui-même et sa conduite."

(Dr G. Fauquet, Ex-Chef du Service de la Coopération du B. I. T.)

Boîte aux lettres

Pièces justificatives.

Q. — Combien de temps une caisse populaire doit-elle conserver les pièces justificatives relatives aux retraits sur épargne, et également les bordereaux de dépôts?

R. — En premier lieu, il faut réaliser que les pièces justificatives relatives aux retraits consistant dans des chèques, formules de transferts de fonds ou autres instructions écrites, constituent pour la Caisse le seul moyen de prouver vis-à-vis du sociétaire que les sommes chargées à son compte l'ont été à sa demande ou pour son bénéficiaire.

Nous avons, en modifiant la formule de reconnaissance de dette, et de bien d'autres manières, tenté d'établir clairement à date que les opérations des caisses constituent des prêts civils qu'elles consentent ou qui lui sont consenties, et en conséquence la prescription de cinq ans qui s'applique aux effets de commerce doit être écartée.

Strictement, la Caisse doit garder donc ces pièces justificatives pendant 30 ans. La seule manière de régler la difficulté que vous soulevez serait de faire signer de temps à autre par les sociétaires (disons annuellement) un document, aux termes duquel le sociétaire reconnaît que la balance de \$_____ au crédit de son compte est bien exacte, qu'il reconnaît avoir pris connaissance des sommes chargées antérieurement, qu'il admet leur exactitude, la remise des pièces ou leur destruction, et donne en conséquence quittance à la Caisse pour les opérations passées.

La Caisse, dans ce cas, après l'obtention du document dûment signé, pourrait ne conserver que ce seul document.

Quant aux bordereaux, ils n'ont pas la même valeur légale. Ce que possède le sociétaire comme preuve des sommes remises à la Caisse pour être placée à son crédit, ce sont les livrets qu'il détient. Il ne peut se plaindre, et la Caisse ne peut souffrir du fait que les bordereaux seraient détruits. Cependant, ils sont parfois très utiles pour établir la provenance d'un dépôt. Après quelques années, je ne verrais pas d'inconvénients à ce qu'ils soient détruits.

Caisse populaire et police d'assurance-vie.

Q.—Est-ce que les directeurs d'une caisse populaire peuvent placer un certain montant d'argent dans des polices d'assurance-vie?

R.—Il s'agit de savoir, en d'autres termes, si un directeur ou un gérant peuvent être assurés au profit de la Caisse, cette dernière, je présume, devant payer les primes.

En vertu de l'article 40 de la loi, les place-

ments des sociétés de crédit doivent être faits, comme vous le savez, dans les fonds de la Puissance du Canada, de la Province, etc.. et à mon avis rien n'autorise une Caisse populaire à souscrire une police d'assurance sur la vie de son gérant ou d'un directeur, même si par ailleurs elle a un intérêt assurable suffisant. C'est là un contrat aléatoire et un placement qui ne sont pas autorisés par la loi.

De la durée du prêt fait sur nantissement agricole.

Q.—Quelle est la durée pour laquelle un prêt garanti par un nantissement agricole peut-être consenti?

R.—Je vous souligne que la loi est formelle, et que le gage spécial résultant d'un nantissement agricole ne peut être valide si le prêt est consenti pour un terme excédant 18 mois.

A l'expiration des 18 mois, la Caisse populaire peut évidemment consentir un nouveau prêt, mais les formalités prévues aux articles 1979a et suivants du Code civil doivent être remplies. Il faudra faire enregistrer de nouveau le document constatant le nantissement. Ce nouveau prêt devra être formellement autorisé. Ceci m'amène à conclure que la clause aux termes de laquelle le débiteur aurait, après avoir acquitté la moitié de la somme due, droit de demander un autre terme de paiement, va à l'encontre de la loi et partant le nantissement serait sans valeur.

On ne peut indirectement modifier les termes de la loi qui est claire. Si la stipulation suggérée vaut entre les parties, elle est sans valeur cependant vis-à-vis des créanciers de l'emprunteur, et ce sont eux qui ont intérêt à contester la validité du gage obtenu par la Caisse, sans dépossession du débiteur.

J'en conclus donc que cette clause ne saurait être insérée dans le document constatant le prêt.

L'aviseur légal.

TEXTE A RELIRE

LE DEVOUEMENT EN ACTES

Quand nous nous arrêtons à considérer avec quelles ressources minimales les caisses populaires ont dû se développer, que propagande, inspections, tout était à base de sacrifices de la part des quelques apôtres qui devaient d'abord parfaire leur devoir journalier, il y a lieu de se dire que leur maintien est quelque chose de providentiel, je dirais même de miraculeux.

L'abbé ARMAND MALOUIN
vice-président de l'Union régionale de Sherbrooke.

(Extrait de "JOURNEE DE L'EPARGNE", brochure publiée en 1936, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de fondation de la Caisse populaire de Lévis).

TABLE D'INTÉRÊT SIMPLE À 5½%

Jours	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$20	\$30	\$40	\$50	\$60	\$70	\$80	\$90	\$100	\$500	\$1,000
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	01	01	01	01	01	02	08	15
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	01	01	02	02	02	02	03	03	15	31
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	01	01	02	02	03	03	04	04	05	23	46
4	0	0	0	0	0	0	0	0	01	01	01	02	02	03	04	04	05	06	06	31	61
5	0	0	0	0	0	0	01	01	01	01	02	02	03	04	05	05	06	07	08	38	76
6	0	0	0	0	0	01	01	01	01	01	02	03	04	05	06	06	07	08	09	46	92
7	0	0	0	0	01	01	01	01	01	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	53	1.07
8	0	0	0	0	01	01	01	01	01	01	02	04	05	06	07	09	10	11	12	61	1.22
9	0	0	0	01	01	01	01	01	01	01	03	04	06	07	08	10	11	12	14	69	1.38
10	0	0	0	01	01	01	01	01	01	02	03	05	06	08	09	11	12	14	15	76	1.53
11	0	0	01	01	01	01	01	01	02	02	03	05	07	08	10	12	13	15	17	84	1.68
12	0	0	01	01	01	01	01	01	02	02	04	06	07	09	11	13	15	17	18	92	1.83
13	0	0	01	01	01	01	01	02	02	02	04	06	08	10	12	14	16	18	20	99	1.99
14	0	0	01	01	01	01	01	02	02	02	04	06	09	11	13	15	17	19	21	1.07	2.14
15	0	0	01	01	01	01	02	02	02	02	05	07	09	11	14	16	18	21	23	1.15	2.29
16	0	0	01	01	01	01	02	02	02	02	05	07	10	12	15	17	20	22	24	1.22	2.44
17	0	01	01	01	01	02	02	02	02	03	05	08	10	13	16	18	21	23	26	1.30	2.60
18	0	01	01	01	01	02	02	02	02	03	06	08	11	14	17	19	22	25	28	1.38	2.75
19	0	01	01	01	01	02	02	02	03	03	06	09	12	15	17	20	23	26	29	1.45	2.90
20	0	01	01	01	02	02	02	02	03	03	06	09	12	15	18	21	24	28	31	1.53	3.06
21	0	01	01	01	02	02	02	03	03	03	06	10	13	16	19	22	26	29	32	1.60	3.21
22	0	01	01	01	02	02	02	03	03	03	07	10	13	17	20	24	27	30	34	1.68	3.36
23	0	01	01	01	02	02	02	03	03	04	07	11	14	18	21	25	28	32	45	1.76	3.51
24	0	01	01	01	02	02	03	03	03	04	07	11	15	18	22	26	29	33	37	1.83	3.67
25	0	01	01	02	02	02	03	03	03	04	08	11	15	19	23	27	31	34	38	1.91	3.82
26	0	01	01	02	02	02	03	03	04	04	08	12	16	20	24	28	32	36	40	1.99	3.97
27	0	01	01	02	02	02	03	03	04	04	08	12	17	21	25	29	33	37	41	2.06	4.13
28	0	01	01	02	02	03	03	03	04	04	09	13	17	21	26	30	34	39	43	2.14	4.28
29	0	01	01	02	02	03	03	04	04	04	09	13	18	22	27	31	35	40	44	2.22	4.43
30	0	01	01	02	02	03	03	04	04	05	09	14	18	23	28	32	37	41	46	2.29	4.58
31	0	01	01	02	02	03	03	04	04	05	09	14	19	24	28	33	38	43	47	2.37	4.74

Notez bien que les mois sont de 30 jours

Mois	\$1	\$2	\$3	\$4	\$5	\$6	\$7	\$8	\$9	\$10	\$20	\$30	\$40	\$50	\$60	\$70	\$80	\$90	\$100	\$500	\$1,000
1	0	01	01	02	02	03	03	04	04	05	09	14	18	23	28	32	37	41	46	2.29	4.58
2	01	02	03	04	05	06	06	07	08	09	18	28	37	46	55	64	73	83	92	4.58	9.17
3	01	03	04	06	07	08	10	11	12	14	28	41	55	69	83	96	1.10	1.24	1.38	6.88	13.75
6	03	06	08	11	14	17	21	22	25	28	55	83	1.10	1.38	1.65	1.93	2.20	2.48	2.75	13.75	27.50
12	06	11	17	22	28	33	42	44	50	55	1.10	1.65	2.20	2.75	3.30	3.85	4.40	4.95	5.50	27.50	55.00